

PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 25 AOUT 2016

SPECIAL N ° 11 - AOUT 2016

DDFiP

SOMMAIRE

DDFiP

Décision portant délégation de signature	1
Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP de Carcassonne	
à compter du 1 ^{er} septembre 2016	3



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 22 août 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Cité adminsitrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;

Vu le décret n°2009-707 du16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à M. Cédric SOULIE, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de prendre au nom du directeur départemental des finances publiques :

- 1° des décisions contentieuses d'admission totale ou partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;,
- 2° en ce qui concerne les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise modération ou transaction dans la limite de 50 000 euros ;
- 3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable sans limitation de montant ;
- 4° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant .

Article 2:

L'usage de la délégation se fera dans les conditions fixées par l'instruction du 13 novembre 2003 (BOI 13 0-2-03), notamment en ce qui concerne l'appréciation des limites et des exclusions.



Article 3:

Le présent arrêté sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

Gérard TABURET



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Carcassonne, le 22 août 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUDE
Cité adminsitrative
Place Gaston Jourdanne
11807 Carcassonne cedex 9

Décision de nomination d'un gérant intérimaire du SIP de Carcassonne à compter du 1^{er} septembre 2016

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de l'Aude.

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2009 portant création de la direction départementale de l'Aude;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de Monsieur Gérard TABURET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de l'Aude;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 22 janvier 2010 fixant au 25 janvier 2010 la date d'installation de Monsieur Gérard TABURET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

Décide:

Article 1:

M. Cédric SOULIE, inspecteur principal des finances publiques est nommé gérant intérimaire du SIP de Carcassonne à compter du 1er septembre 2016.

Article 2:

La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2016. Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

> L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques,

> > Gérard TABURET

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS